

## Adeptes de la durabilité

### DÉTAIL ET CONDITIONS

#### Admissibilité

Le concours *Adeptes du développement durable* vise à soutenir l'engagement des populations étudiantes envers des objectifs de développement durable et à encourager l'adoption des pratiques correspondantes. Puisque tous les projets d'atelier peuvent donner lieu à une démarche écoresponsable, aucun thème d'atelier ne représente, à lui seul, un obstacle à la participation au concours.

Le concours est toutefois réservé :

- aux projets effectués dans des cours ou des ateliers de 1er ou de 2e cycle;
- aux projets développés durant le trimestre de l'automne 2025 ou en cours de développement durant ce trimestre.

#### Modalités

- Les organisateurs ne reconnaissent qu'une seule participation par projet;
- Au plus tard le **7 novembre 2025 à 23:59**, les personnes souhaitant participer au concours doivent faire parvenir à [facultteamenagement@umontreal.ca](mailto:facultteamenagement@umontreal.ca) :
  - le nom et le courriel de tous les auteurs et de toutes les autrices du projet soumis;
  - le titre du projet;
  - le sigle et l'intitulé du cours dans lequel le projet a été développé;
- Au plus tard le **27 novembre 2025 à 23:59**, les participants doivent faire parvenir un diaporama à défilement automatique comptant 10 diapositives de 20 secondes chacune à [facultteamenagement@umontreal.ca](mailto:facultteamenagement@umontreal.ca);
- Outre les informations nécessaires à la compréhension des projets, les diaporamas doivent présenter un budget prévisionnel ou réel des dépenses de réalisation du projet d'atelier (coûts des matériaux, des outils, de la location d'équipements, du transport vers des sites d'observation, des licences d'utilisation de logiciels, etc.);
- Le diaporama doit être présenté devant un jury le **4 décembre 2025**, à partir de 17:00.

#### Critères

Le concours récompense les projets proposant une solution originale, pertinente et efficace à des enjeux environnementaux pouvant se présenter dans tous les domaines;

Le concours récompense également l'adoption de pratiques écoresponsables explicites dans le développement de projets d'atelier;

Les auteurs et autrices des projets proposés auront avantage à démontrer clairement le caractère soutenable, durable ou écoresponsable de leur proposition ou de leur démarche.

### **Récompenses**

Trois bourses de 1 000 \$, soit une pour chacun des trois meilleurs projets, à être partagées entre leurs auteurs et autrices;

Un remboursement des dépenses de projet allant jusqu'à 2 000 \$ par projet pour l'ensemble des projets soumis; ces remboursements seront accordés uniquement sur présentation de justificatifs de dépenses au directeur administratif de la Faculté de l'aménagement.

L'ensemble des récompenses sera décerné par le jury du concours après délibération.